

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT ET PRÉVENTION DES EXPULSIONS



Dans le cadre de l'ASLL et prévention des expulsions, nous accompagnons dans leur parcours résidentiel les ménages en difficulté dans différents territoires des Deux-Sèvres.

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

- Commanditaire : Département 79
- Périmètre : Secteur Mellois - Saint-Maixent-l'École - Gâtine et Nord Deux-Sèvres

LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Notre rôle est d'apporter un éclairage de la situation permettant la prise de décision du juge et du préfet lors de l'assignation à comparaître.

LES OBJECTIFS

L'ASLL permet d'accompagner des ménages dans la construction d'un projet de logement durable lors des 3 étapes clefs :

- la recherche d'un logement ;
- l'installation dans le logement et un nouvel environnement ;
- le maintien dans le logement.

Les ménages intégrant le dispositif rencontrent de multiples difficultés liées à la précarité ou l'absence de ressources, la composition du ménage, la vétusté et l'entretien du logement...

Après un premier contact un diagnostic à domicile est réalisé à l'issue duquel notre équipe orientera le ménage vers les différentes solutions logements envisageables (relogement, logement adapté, hébergement, ASLL pour un maintien).

NOS ATOUTS

Nous nous positionnons comme **médiateur privilégié** du ménage auprès des différents interlocuteurs (bailleurs, travailleurs sociaux, collectivités...). Nous assurons également une implication optimale du ménage dans la construction de son projet.

Nos autres métiers d'**agence immobilière sociale** et de **bâtitteur de logements d'insertion** nous permettent d'optimiser l'étape de la recherche d'un nouveau logement :

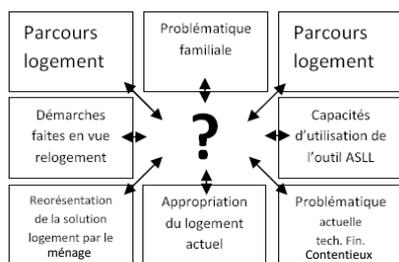
LES ÉTAPES DE LA MISSION ASLL

La 1^{ère} étape consiste en la réalisation d'un **diagnostic ASLL** à partir d'une 1^{ère} rencontre au domicile du ménage. Plusieurs aspects seront abordés :

- la situation du ménage (sociale, familiale, professionnelle...);
- état technique et mode d'appropriation et de vie dans le logement ;
- son parcours logement ;
- son budget.

À l'issue du diagnostic et des conclusions formulées par la CESF* une fin de mesure ou **une mesure d'accompagnement social** pourra être fixée (recherche, accès et/ou maintien dans le logement, et l'organisation budgétaire liée au logement).

*CESF = Conseillère en Économie Sociale et Familiale



Du diagnostic...

... au projet partagé

